

## CONDITIONS DE VENTE ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### 1. Généralités

Nos conditions générales de vente font partie intégrante de nos accords, sauf mention contraire explicite par écrit. Le client s'abstient d'invoquer ses propres conditions générales, qui seront considérées comme inexistantes.

Toutes nos offres sont sans engagement. Sauf stipulation contraire par écrit, nous nous réservons le droit d'ajuster nos prix à tout moment. Les ordres ultérieurs seront en tout cas exécutés en fonction du prix du jour.

Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire.

Les délais de livraison ne sont pas garantis...

Une fois les marchandises livrées, l'acheteur supporte tous les risques de perte et de destruction.

### 2. Droit d'auteur - Droit de la propriété

Si Atlas réalise une œuvre sous une forme quelconque qui est considérée comme un processus créatif au sens du droit de la propriété intellectuelle, nous conservons les droits découlant de cette œuvre, comme le droit de reproduction. Le client ne peut obtenir ces droits que sous réserve d'un accord écrit régissant le transfert des droits. Cette protection est basée sur les dispositions du droit de la propriété intellectuelle. Le transfert des droits d'auteur et, plus particulièrement, le transfert du droit de reproduction doit faire l'objet d'un accord écrit explicite. Ce transfert ne peut pas résulter du fait que le processus de création était prévu dans la mission ou que ce processus de création était spécifiquement rémunéré. Le transfert de la propriété du produit matériel ou des données numériques au client ne donne pas non plus lieu au transfert des droits d'auteur.

### 3. Clause de confidentialité

Chacune des parties s'engage à ne pas divulguer ou communiquer, à ne pas permettre la divulgation ou la communication, à ne pas utiliser, directement ou indirectement, les données, informations, applications, méthodes et savoir-faire confidentiels ainsi que tout type de document dont elle a eu connaissance au cours de l'exécution du contrat, sauf accord préalable écrit de l'autre partie. L'obligation de confidentialité prévue au présent article s'applique aussi longtemps que les informations en question sont de nature confidentielle, c'est-à-dire au-delà de la fin du contrat.

### 4. Date d'expiration

Les factures sont payables au plus tard à la date d'échéance dans notre entreprise. Si une facture n'est pas payée à temps, des intérêts seront dus de plein droit et sans mise en demeure conformément à la loi sur la lutte contre le retard de paiement (02/08/2002), ainsi qu'une indemnité pour couvrir les frais de recouvrement, fixée à 15 % de la dette impayée avec un minimum de 75,00 euros. Si cette loi n'est pas applicable, le taux d'intérêt légal s'applique. Nous sommes en droit de demander une indemnisation plus élevée si nous prouvons que nous avons subi un

préjudice plus important. En outre, nous sommes alors en droit d'exiger le paiement immédiat de toutes les autres factures non encore échues et de tous les montants pour lesquels nous avons accordé un sursis de paiement. Nous sommes également en droit de suspendre l'exécution des contrats en cours jusqu'à ce que le paiement intégral ait été reçu.

### 5. Droit de rétention

Atlas Wallcoverings NV reste le seul propriétaire des biens vendus jusqu'à ce que le prix total ait été payé, même si les biens ont été transformés et sont encore identifiables.

Le client ne devient propriétaire des biens vendus qu'après le paiement intégral des sommes dues. Toutefois, les risques que les marchandises peuvent courir sont à la charge du client dès qu'elles sont prêtes à être enlevées.

### 6. Plaintes

Sous peine de déchéance, le client doit envoyer toute plainte ou protestation par écrit à Atlas Wallcoverings NV au plus tard dans les 8 jours suivant la réception de la première livraison de marchandises ou dans les 8 jours suivant la date de l'invitation à accepter les marchandises. Les défauts d'une partie des marchandises ne donnent pas le droit au client de rejeter la totalité de la commande. Toute réclamation concernant cette facture n'est valable que si elle est faite dans les 8 jours suivant la réception de cette facture et doit être faite par écrit. Si le client ou son représentant a signé un reçu après l'inspection des marchandises, il n'y a aucune possibilité de recours.

### 7. Traitement des données à caractère personnel

Il est possible qu'Atlas Wallcoverings NV ait besoin de traiter des données personnelles telles que définies dans les règlements applicables pour l'exécution de la commande. Dans ce cas, nous agirons en tant que sous-traitant pour tous les traitements effectués à la demande du client, qui sera considéré comme le responsable du traitement. Nous traiterons alors les données personnelles exclusivement sur la base des instructions écrites du client et aux fins de l'exécution de l'ordre.

Le client s'engage à respecter pleinement et exclusivement les obligations légales en tant que responsable du traitement des données à caractère personnel. Atlas Wallcoverings NV coopère de bonne foi avec l'ordre pour assurer et démontrer le respect des obligations légales applicables. Les employés d'Atlas Wallcoverings NV qui auront accès aux données sont tenus par une obligation de confidentialité. Atlas prend des mesures techniques et organisationnelles raisonnables pour sécuriser les données comme il est d'usage dans le secteur. Le client confirme que les données ne sont soumises à aucune exigence légale particulière en matière de sécurité ou de confidentialité, sauf dans la mesure où cela a été convenu par écrit entre Atlas et le client. Le client accepte qu'Atlas puisse confier le traitement des données personnelles à des tiers, y compris en dehors de l'Union européenne, à condition

qu'Atlas assure ainsi le respect des réglementations applicables. Après l'exécution de la commande, Atlas n'est pas tenu de conserver des données personnelles.

Si, dans le cadre de l'exécution de la commande, Atlas doit traiter des données à caractère personnel à ses propres fins, notamment pour gérer la relation avec le client et sa commande, le fournisseur agit en tant que responsable du traitement. Dans ce cas, les données personnelles ne seront traitées que dans la mesure où elles sont nécessaires à l'exécution du contrat avec le client, ou au respect de la législation applicable et à la promotion des intérêts légitimes d'Atlas. Le client accepte qu'Atlas puisse confier le traitement des données personnelles à des tiers, y compris en dehors de l'Union européenne, à condition qu'Atlas assure ainsi le respect de la législation applicable et des présentes Conditions générales.

### 8. Responsabilité

En cas d'erreur ou de mauvaise exécution, la responsabilité d'Atlas se limite exclusivement à la reprise des copies non conformes, qui sera compensée par le prix des copies supplémentaires, et ne peut donner lieu à aucune indemnisation, sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave de la part d'Atlas, de son personnel ou de ses sous-traitants. Atlas ne sera jamais responsable des dommages indirects causés au client, par exemple, le manque à gagner. La responsabilité d'Atlas est en tout état de cause limitée au montant du contrat, c'est-à-dire au montant que le client aurait payé si le travail avait été effectué à sa satisfaction.

Nous ne pouvons être tenus responsables d'un retard de livraison, ni donner lieu à une demande d'indemnisation ou à un refus de réception des marchandises. En aucun cas, ni l'un des dirigeants ni l'un des employés ne peuvent être tenus de verser une quelconque indemnité résultant de l'utilisation abusive de nos produits.

### 9. Juridiction

Si une disposition des présentes conditions générales est déclarée nulle, illégale ou caduque, cela n'affecte en rien la validité, la légalité et l'applicabilité des autres dispositions. Le fait qu'Atlas ne fasse pas valoir à tout moment l'un des droits énumérés dans les présentes conditions générales ou n'exerce pas l'un de ces droits ne peut jamais être considéré comme une renonciation à une telle disposition et ne doit jamais affecter la validité de ces droits. Sauf disposition écrite expresse, les ventes sont effectuées au siège social de la SA Atlas Wallcoverings. Tout litige concernant l'interprétation ou l'exécution de la présente convention relève de la compétence exclusive des tribunaux d'Anvers, division de Hasselt. Seul le droit belge est applicable à tous nos accords.